

LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national de Port-Cros est le pionnier des parcs marins européens et, depuis 2001, en application de la convention de Barcelone, la première ASPIM (aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne) française.

*Cette longue expérience et l'originalité de son action expliquent le rôle emblématique qu'il joue en Méditerranée, alors qu'il occupe une surface relativement modeste, réduite aux 700 ha terrestres et aux 1288 ha marins de l'archipel de **Port-Cros**. A ce « cœur » d'origine, il convient en effet d'ajouter un « périmètre d'action » qui s'est étendu, au fil des années, à l'île voisine de **Porquerolles** (1000ha), acquise en majeure partie par l'État en 1971 et, sur le continent, au Cap Lardier (325ha), aux anciens **Salins d'Hyères** (900ha) et à la **presqu'île de Giens** (110ha).*

Cet élargissement a aussi porté sur de nouveaux domaines d'action avec la création, en 1979 du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et, en 1999, en accord avec l'Italie et la Principauté de Monaco, d'un Sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée, dont le Parc anime la partie française.

La nouvelle loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux ouvre des perspectives nouvelles pour le Parc, avec la création et la mise en œuvre dans les années à venir d'une aire d'adhésion, en partenariat avec les collectivités et les acteurs concernés, générant une nouvelle dynamique de protection et de développement durable sur l'ensemble des espaces marins et littoraux environnants.

HISTORIQUE D'UNE ILE SAUVÉE PAR LA PASSION

La création du Parc national de Port-Cros est le fruit du hasard des rencontres entre les hommes qui voulaient protéger l'île pour sa valeur esthétique et son intérêt patrimonial, et à laquelle ils étaient tous profondément attachés.

Le Parc est donc né du mariage d'un legs et d'une loi. Ce legs est celui d'un couple, Marcel et Marceline HENRY, qui, après avoir géré l'île pendant 40 ans, en remettait un tiers à l'État à condition que ce dernier créât un parc national. Cette loi, c'est celle du 22 juillet 1960, permettant la création de parcs nationaux.

Ainsi naquit le 14 décembre 1963, le premier parc national marin d'Europe.

En 1999, Le Conservatoire du Littoral acquiert la partie orientale de l'île ce qui, avec l'affectation en cours des terrains militaires, donne un caractère public et définitivement protégé à la quasi totalité du territoire insulaire.

MILIEU NATUREL

Le Parc national de Port-Cros *-stricto sensu-* est constitué de l'île de Port-Cros d'une superficie de 635 ha, montagneuse et fortement végétalisée, de celle de Bagaud (63 ha) et des rochers de la Gabinière et du Rascas. Les roches métamorphiques anciennes de gneiss et micaschistes constituent le socle de l'archipel. Port-Cros culmine à 196 m avec des falaises abruptes dominant la côte sud de l'île. Seules quelques criques et trois petites plages offrent un accès facile à la mer.

D'un aspect paysager sauvage, l'île principale est couverte d'un **maquis** très développé dominé par un peuplement de Pin d'Alep, laissant parfois la place à une forêt de Chêne vert ou à la brousse littorale en bordure de mer. Quelques **écosystèmes particuliers** sont également présents comme les dunes

d'arrière-plage, les mares temporaires, quelques zones humides d'eau douce ou saumâtre et un petit barrage au centre de l'île. Les lichens et les champignons sont très bien représentés.

La **population animale terrestre** présente quelques particularités comme le Discoglosse sarde et le Phyllodactyle, respectivement amphibien et petit gecko endémiques de Port-Cros, de Corse et de Sardaigne. Les populations d'invertébrés et de Chiroptères sont également très riches en diversité d'espèces. L'avifaune comprend quelques espèces phares et nicheuses comme le Faucon pèlerin, le Hibou petit-duc, le Puffin cendré, le Puffin de Méditerranée et la Fauvette pitchou. De nombreux oiseaux migrateurs séjournent au printemps et à l'automne dans l'archipel.

Le **domaine sous marin** offre également une grande variété paysagère et deux principaux écosystèmes particulièrement riches :

- **l'herbier de Posidonie** s'étend jusqu'à une quarantaine de mètres de profondeur. Constituée de phanérogames, cette formation végétale est véritablement source de la biodiversité littorale méditerranéenne. Son rôle est bien connu aujourd'hui sur le plan biologique comme pour les aspects de conservation des zones sableuses côtières.

- **le coralligène** se développe sur les roches à partir d'une vingtaine de mètres de profondeur. Il est constitué de nombreux invertébrés fixés, comme les colonies de Gorgones, de Bryozoaires et d'Eponges. Il abrite des populations importantes de Mérou brun et autres espèces benthiques permanentes ou saisonnières. La qualité de ses paysages est une des raisons de son attrait pour les plongeurs.

Les îles et îlots sont baignés dans le courant "liguro-provençal" apportant une richesse planctonique avec son cortège de chaînes alimentaires pélagiques. Il n'est pas rare en effet de croiser autour de ces îles des mammifères marins, dont le Grand dauphin, plus côtier.

LES ACTIVITES HUMAINES

Port-Cros abrite un village d'une cinquantaine d'habitants permanents, dont l'activité est liée au tourisme estival. On y trouve ainsi un hôtel, cinq restaurants, une épicerie, une boutique de souvenirs et un club de plongée. Seul un pêcheur professionnel pratique son activité tout au long de l'année. Une petite école primaire réunit les quatre ou cinq enfants de l'île en une classe unique. Les agents du parc national sont logés sur place et contribuent, avec leurs familles, à la vie sociale de Port-Cros.

La pression humaine sur ce territoire est essentiellement estivale. De Pâques à la Toussaint, les commerces sont ouverts pour accueillir un public de promeneurs avant et après la saison estivale. Au cours des mois de juillet et août, près de 3 000 visiteurs débarquent chaque jour pour découvrir des paysages d'exception ponctués par une ligne de forts d'un grand intérêt architectural et historique. Au total, on évalue la **fréquentation à 200 000 visiteurs par an, dont 8 000 bateaux de plaisance** environ, port et mouillage confondus.

UN PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET UN PLAN DE GESTION

Face à sa mission de conservation des habitats et des espèces, dans un contexte de forte fréquentation touristique, le Parc national a mis en place un arsenal de mesures juridiques, techniques et pédagogiques. Ces mesures sont décidées après une analyse approfondie de chaque situation, par milieu ou par espèce. Un programme d'aménagement, approuvé par arrêté conjoint des Ministres de l'Environnement et des Finances le 19 juin 2000, se décline en un plan de gestion pour 5 ans, réactualisé en fonction de l'évolution des milieux et de la pression humaine. Le programme européen "Natura 2000", pour lequel l'île de Port-Cros est l'un des sites pilotes français, est une déclinaison spécifique complémentaire de ce plan d'action et concerne des habitats et des espèces phares.

Pour déterminer les enjeux et les risques potentiels pour la conservation environnementale, un programme de recherche appliquée est mis en place avec l'aide du Comité scientifique du parc. Un budget annuel est ainsi réparti chaque année entre les différentes équipes de recherche nationales et internationales, en vue d'obtenir les informations indispensables à la gestion du territoire terrestre ou marin.

Parmi les thèmes d'étude les plus récents, on peut citer par exemple l'impact du mouillage dans les herbiers de posidonie, l'impact de la plongée sous-marine sur le coralligène, l'évolution des populations animales et des peuplements de végétaux endémiques, le suivi régulier de la pêche professionnelle et l'évolution des stocks ...

Précisant les enjeux par rapport aux objectifs fixés, cet éclairage scientifique aide l'équipe du parc à définir les axes prioritaires des mesures de gestion.

Mesures juridiques

Sur terre, le risque d'incendie impose l'interdiction de tout apport de feu, de camping, de bivouac et des restrictions temporaires de circulation dans l'île en cas de risques accrus par le vent et la sécheresse. Seuls les sentiers du littoral sont alors utilisables pour éviter la pénétration du public dans le massif boisé.

Les chiens ne sont admis qu'au village. Comme dans tous les parcs nationaux, les impacts sur les espèces vivantes sont réduits par des règles de non-prélèvement et de non-perturbation. La pratique du vélo est proscrite sur l'ensemble de l'île. Les **îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas** font l'objet d'une attention particulière et ont été classés en **réserve intégrale** en mai 2007. Ils demeurent ainsi un territoire privilégié pour l'étude et le renforcement des populations de puffins par exemple.

En mer, la chasse sous-marine et les arts traïnants étaient les premières interdictions mises en place. Depuis, une série de règles permet d'accueillir dans les meilleures conditions de sécurité les usagers tout en conservant la qualité des écosystèmes et en permettant une utilisation harmonieuse et partagée de cet espace.

Un zonage délimite des secteurs interdits au mouillage, à la pêche professionnelle, à la plongée estivale et à la pêche de loisir.

Pour le maintien de la qualité du caractère du site, les véhicules nautiques motorisés (jet-skis) sont interdits dans tout le territoire maritime du parc.

La **plongée sous-marine** fait l'objet d'un partenariat avec les structures locales organisatrices de cette activité. Une **charte** est signée chaque année pour compléter la réglementation en vigueur. Ce principe de conventionnement associe les utilisateurs professionnels à la gestion de l'espace et rend plus performante l'application des mesures sur le terrain.

Décidée avec les prud'homies locales de pêche, une **charte** est également élaborée avec les **pêcheurs professionnels** sous forme d'un règlement intérieur spécifique à Port-Cros. Elle prévoit en particulier des restrictions sur la taille des bateaux, le nombre et la maille des filets, les heures et les zones de pêche ainsi qu'une évaluation annuelle et précise des prises.

Pour veiller à l'application de ces dispositions réglementaires, une surveillance est indispensable, malgré la synergie due aux chartes de partenariat. Des équipes de garde-moniteurs patrouillent donc régulièrement dans tous les secteurs terrestres et marins du parc, avec un rythme estival supérieur en fonction de la fréquentation touristique ou professionnelle locale. Avertissements oraux ou écrits, timbres-amendes ou procès-verbaux sont systématiquement dressés suivant le degré des infractions constatées.

Mesures de gestion patrimoniale

Soumise aux embruns et au piétinement, la végétation terrestre est particulièrement sensible sur le littoral et en arrière des plages. La protection des peuplements sensibles est assurée par une canalisation des visiteurs. Des "**ganivelles**", sortes de petites barrières avec piquets de bois légèrement espacés, délimitent les zones à protéger tout en maintenant les caractéristiques bioclimatiques nécessaires au développement des biocénoses concernées.

Pour faire face à une érosion risquant d'être accentuée par le passage des visiteurs, les sentiers font l'objet d'aménagement de marches et de micro-nivellements.

En mer, des récifs artificiels expérimentaux ont été immergés, en accord avec les pêcheurs professionnels, pour mesurer leur colonisation par les espèces fixées et leur enrichissement en poissons phares ou à forte valeur commerciale.

Des **dispositifs d'amarrage**, non perturbant pour le milieu, équipent les principaux sites de plongée. Positionnés sur les herbiers, sur sable ou sur roche et en accord avec les établissements de plongée sous-marine, ils offrent la sécurité et le confort nécessaires à cette activité. Leur performance par rapport à leur "impact zéro" sur le milieu les rend particulièrement opérationnels dans le parc et, progressivement, dans les autres secteurs du littoral. Le Parc national de Port-Cros contribue ainsi depuis toujours à la mise en place de techniques innovantes de gestion en vue de l'exportation des acquis et des techniques.

Un **balisage** de zone permet de bien visualiser les limites de vitesse, de mouillage et de navigation. En convention avec le Conseil Général et la Commune d'Hyères, le parc national assure la gestion du port. Il détermine ainsi le nombre de places à quai, les secteurs de bouées d'amarrage et les points de débarquement des passagers. Si cette gestion est parfois contraignante, elle permet en revanche une meilleure gestion du débarquement des visiteurs et des plaisanciers.

Mesures pédagogiques

Des panneaux "**portes du parc**" sont situés aux principaux embarcadères pour informer les visiteurs avant leur départ vers Port-Cros sur les interdictions et les possibilités de découvrir les richesses du parc national.

A l'arrivée sur l'île, un **bureau d'information** du parc diffuse et vend des documents et renseigne les visiteurs sur les diverses activités de découverte.

Au fort de l'Estissac une **exposition**, libre d'accès, présente la richesse et la beauté du monde sous-marin et explique les actions menées par le Parc pour gérer durablement cet environnement fragile.

Créé en 1979, le **sentier sous-marin**, animé par des moniteurs professionnels, permet à chacun de découvrir gratuitement les richesses de la faune et de la flore littorales de Méditerranée. Des panneaux immergés et des plaquettes submersibles complètent cette information pour un public de vacanciers, de familles et d'enfants.

Par ailleurs, une **action pédagogique** forte est aujourd'hui formalisée par une convention entre la Parc national et la Fédération des Œuvres Laïques qui organise et accueille des classes de découverte au fort de l'Eminence.

Conclusion

Avec près de quarante ans d'existence, le Parc national de Port-Cros est considéré aujourd'hui comme un véritable **laboratoire de gestion insulaire**. Par sa double mission de **conservation des écosystèmes** et d'**ouverture aux différents utilisateurs de l'espace naturel**, il doit sans cesse innover dans ces mesures de gestion. Les différentes formes de partenariat instaurées avec les acteurs locaux (administrations ou usagers professionnels) sont autant de chances de succès pour une gestion concertée et durable de l'environnement.